

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2021

### Projet de délibération n°2021- 22 : désignation des commissaires aux comptes de l'établissement

Vu l'article L. 712-9 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 fixant la liste des établissements publics relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur bénéficiant des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines prévues aux articles L. 712-9, L. 712-10 et L. 954-1 à L. 954-3 du code de l'éducation à compter du 1er janvier 2021 ;

Le conseil d'administration, dans sa séance du 5 octobre 2021,

*Après avoir exposé ce qui suit :*

A la suite de son accession aux responsabilités et compétences élargies au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les comptes annuels de l'École nationale des chartes (ENC) doivent faire l'objet d'une certification par un commissaire aux comptes.

L'ENC a passé un marché public subséquent référencé n°2021-001 fondé sur l'accord-cadre AMUE n°19-20 PAM-CAC ayant pour objet la désignation de commissaires aux comptes pour les besoins de la certification légale des comptes de l'établissement.

Il est ainsi proposé au conseil d'administration de l'ENC d'approuver la désignation du cabinet suivant :

- KPMG S.A. – Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - 92066 Paris la Défense Cedex

aux fins d'assurer les fonctions de commissaires aux comptes.

*Membre du campus Condorcet*

65, rue de Richelieu  
F-75002 Paris  
T +33 (0)1 55 42 75 00

Le montant total du marché subséquent est fixé à 101 240 € H.T., sur un mandat de six exercices budgétaires.

*Après en avoir délibéré :*

**DECIDE**

Article 1 :

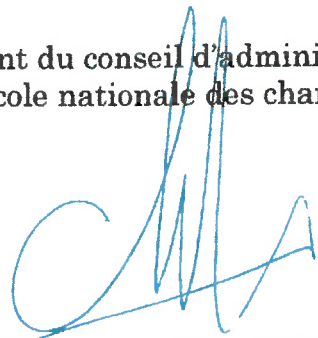
Compte tenu des éléments exposés en préambule de la présente délibération, le conseil d'administration approuve la désignation du cabinet KPMG S.A. représenté par M. Yves Delmas en sa qualité d'associé, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaires de l'École nationale des chartes.

**Article 2 :**

Cette désignation prend effet à compter de la présente délibération et pour les six exercices comptables à compter de l'exercice 2021.

Nombre de votants : 18  
Pour : 17  
Contre : 1  
Abstention : 0

Le président du conseil d'administration de  
l'École nationale des chartes



Christophe STRASSEL